

# Maine-et-Loire. Protection de l'enfance : la requête d'Arpeje rejetée

Modifié le 17/07/2017 à 19:37 | Publié le 17/07/2017 à 19:37



L'appel à projets a suscité de nombreuses contestations et manifestations. Ici, à Angers, le 22 mai. | Ouest-France

Le juge des référés du tribunal administratif de Nantes a rejeté le recours de cette association angevine de protection de l'enfance. L'appel à projets "Enfance" engagé par le conseil départemental, qui réorganise l'offre d'accueil et d'accompagnement, peut se poursuivre.

Coup dur pour l'association de protection de l'enfance, Arpeje 49, basée à Angers. Cette dernière a vu son recours rejeté, ce lundi, par le juge des référés du tribunal administratif de Nantes.

Elle contestait la légalité de l'appel à projets engagé par le conseil départemental, qui réorganise de fond en comble les services dédiés à la protection de l'enfance, et qui n'a pas retenu l'association. Un sujet qui a fait couler beaucoup d'encre et mobilisé beaucoup de professionnels contre lui, depuis plusieurs mois.

## Conseil d'État?

"Une grande satisfaction", pour Christian Gillet, président du Département, qui estime que "la démarche entreprise par le Département [...] est validée. Elle va donc pouvoir continuer à se déployer, en lien avec toutes les associations qui sont déjà au travail".

Yves Spiesser, le président d'Arpeje 49, ne cache pas sa déception. "Certains éléments importants n'ont pas été retenus. Ceci étant, on a perdu une bataille, pas la guerre. On se réserve le droit de saisir directement le conseil d'État."